



Jet Contractors a clôturé son augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles réservée à AR Corporation et M. Amine Daoudi d'un montant maximum de 19 999 700 de dirhams, ayant fait l'objet de la note d'information visée par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ( AMMC ) en date du 13/08/2021 et sous la référence EN/EM/016/2021.

Les principales caractéristiques de l'augmentation de capital sont les suivantes :

<b>Type d'opération</b>	Augmentation de capital par compensation des créances
<b>Souscripteur(s)</b>	AR Corporation et M. Amine Daoudi
<b>Date assemblée générale extraordinaire</b>	01/10/2018
<b>Valeur nominale (MAD)</b>	50
<b>Prix d'émission (MAD)</b>	350
<b>Nombre de titres à émettre</b>	57 142
<b>Montant global de l'opération (MAD)</b>	19 999 700
<b>Période de souscription</b>	Du 24/08/2021 au 26/08/2021

Les résultats de l'opération se présentent comme suit :

<b>Date instance de ratification</b>	27/08/2021
<b>Nombre de titres avant opération</b>	2 972 380
<b>Nombre de titres émis</b>	57 142
<b>Nombre de titres après opération</b>	3 029 522

Le Conseil d'Administration tenu en date du 27 Aout 2021 a limité l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues et a constaté la réalisation de l'opération, conformément aux autorisations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er octobre 2018.

Ainsi, le capital sera augmenté de 19 999 700 Dhs, prime d'émission comprise, avec une émission de 57 142 actions d'une valeur nominale de 50 Dhs chacune.

Le nouveau capital social, hors prime d'émission, passera de 148 619 000 Dhs à 151 476 100 Dhs.